



BREF RETOUR SUR LA COVID DANS LES MAISONS DE VIE POUR AINÉS - DES IMPACTS CONTRASTES EN WALLONIE ET A BRUXELLES

JEAN-MARC ROMBEAUX, CONSEILLER EXPERT

juillet 2022



AVANT-PROPOS

Il est souvent question de maison de repos. Pareil foyer a vocation de lieu de vie, avec soins ainsi qu'attention. Et la vie de tout un chacun n'est point toujours simple ; encore moins de tout repos. L'expression maison de vie est de loin préférable. C'est également une façon, certes symbolique, de réaffirmer, vent debout, le primat et la force de la vie sur une sombre période sous les auspices de la destruction. Mais aussi le vouloir vivre dans ces maisons après trop de généralisations abusives et d'amalgames douteux à désobligeants.

Il y a déjà plus de deux ans, la Covid les frappait brutalement. Diverses analyses à ce sujet ont déjà été menées. Tant en Wallonie qu'à Bruxelles, des données sur le financement de leurs soins sont enregistrées. Elles portent notamment sur le nombre de lits, celui des résidents et le personnel employé. Elles caractérisent une période de référence bisannuelle, du 1^{er} juillet au 30 juin de l'année suivante. Les statistiques wallonnes viennent de l'Aviq, les bruxelloises d'Iriscare, sans les quelques maisons purement flamandes. Les chiffres d'emploi pour le secteur public ont été complétés d'informations sollicitées auprès de l'ONSS par nos soins. Les résidents dans des lits « coma » ne sont pas repris car ils relèvent encore du Fédéral¹ et sont fort peu nombreux.

La dernière période de référence avant la Covid s'étendait du 1^{er} juillet 2018 au 30 juin 2019. La plus récente va du 1^{er} juillet 2020 au 30 juin 2021.

Pour chacune des variables, les données des deux périodes de référence sont livrées. Elles sont ensuite comparées et commentées, en chiffres absolus ou relatifs.

Les statistiques de la période de référence 2020-2021 aident à approcher l'état actuel du secteur. Elles renvoient toutefois à une réalité d'il y a déjà plus d'un an. Vraisemblablement, la situation de terrain a encore évolué depuis. En particulier, l'occupation a rebondi à une série d'endroits au moins.

La présente analyse entend répondre partiellement à deux questions :

- **Où en est-on ?**
- **Que s'est-il passé sur deux ans ?**

L'intention est d'abord historique. Maintenant que l'on a du recul et davantage de données globales, que peut-on dire et mieux comprendre ? La visée est aussi de bench-marking. Dans l'incertain et improbable monde d'après, les responsables de maison de vie sont en légitime recherche de « repères » pour se situer et chercher leur chemin sur une route escarpée et incertaine. C'est donc un peu un « droit de suite » prospectif.

Certaines évolutions sont indépendantes de la Covid. Il en va ainsi des requalifications de lits MR en lits MRS qui traduisent un choix politique vers l'égalité de traitement. Il fut plus marqué en Wallonie qu'à Bruxelles.

Dans les lignes qui suivent, les deux premiers points sont principalement contextuels et portent sur le nombre de lits, celui de maisons et leur taille moyenne.

Les développements subséquents livrent les tendances sur deux ans, notamment en termes de nombre de résidents, de taux d'occupation, de profil d'habitants et d'emplois. L'ensemble est dédié à Jean Rombeaux qui a toujours fait de son mieux. Et continue à le faire. Grand merci à lui.

¹ L'Etat fédéral et les entités fédérées avaient conclu un protocole afin de faire face aux besoins des personnes souffrant d'une lésion cérébrale non congénitale et nécessitant des soins chroniques lourds. En MRS, sur base d'un protocole du 24 mai 2004 d'accord Etat fédéral-Régions et dans le cadre d'une expérience-pilote, 239 lits MRS avaient été réservés aux patients en état neuro-végétatif persistant ou en état pauci relationnel. Juridiquement, il s'agit de lits MRS spécialisés « coma ». Néanmoins, on s'y réfère couramment sous le vocable « lit coma ».

RÉSUMÉ - LES GRANDES TENDANCES EN TERMES DE RESIDANTS ET TRAVAILLEURS

Il y a 548 maisons de vie en Wallonie pour 133 à Bruxelles de compétence Iriscare. Deux ans après le début de la Covid, quelles tendances en leur sein quant aux résidents et travailleurs ?

En Wallonie, 44 330 personnes y habitent. Il y en avait 2 322 de plus à peine deux ans plus tôt. A Bruxelles, 11 323 personnes y résident. C'est 1 623 en moins qu'avant la Covid.

En deux années, dans les maisons wallonnes, le nombre des résidents réputés autonomes, les O, a chuté de 18 % (-992). La baisse est de 14 % pour les A (-1 155). Cela traduit vraisemblablement des non entrées. Il y a également un recul de 6 % (-820) pour les Cd, les résidents les plus fragiles ainsi que de 24 % (209) des D, les personnes avec un diagnostic de troubles cognitifs ; certes les moins nombreuses. Ils traduisent probablement une mortalité plus élevée pour ces deux catégories. Il y a par contre une hausse de 6 % des B (789) et dans une mesure moindre de 1 % (65) des C. En deux ans, une série de personnes sont passées de la catégorie A à B ainsi que du profil B à C.

A Bruxelles, pour la même période, le nombre résidents a par contre reculé toutes catégories confondues. Le ressac est de 21 % pour les O (-451) et de 18 % pour les A (-391). Il est le plus fort en terme relatif pour les D (-35 %).

Dans les deux Régions, sur deux ans, la part des résidents O, les plus autonomes, a sensiblement diminué : -1,6 %. Ils ne représentent plus que 10,4 % en Wallonie et 15,2 % à Bruxelles.

Sur deux ans, le taux d'occupation a chuté d'environ 5 % en Wallonie pour avoisiner à un peu moins de 90 % (88,7 %). Le recul est double à Bruxelles : -10,3 %. Seules 73,3 % des places avaient dorénavant preneurs dans la Région capitale.

Pour la même période, l'emploi global a progressé en Wallonie de 219 ETP (+ 0,9 %). La baisse du personnel infirmier a été plus que compensée par la hausse du nombre d'aides-soignants et plus encore du personnel de réactivation (+ 7,3 %). La difficulté à recruter des infirmières a dicté de recourir à d'autres qualifications. Le différentiel de personnel de soins au-delà des normes y est resté globalement stable. Il est de 31,5 % en moyenne et de 45,5 % en maison de repos publique. Il y a 16,6 ETP de personnel par 30 résidents en moyenne et 19,3 en secteur public.

A Bruxelles, au contraire, l'emploi a fléchi toutes qualifications confondues : -170 ETP (-2,5 %). Le secteur public fait exception avec un nombre d'ETP pratiquement stable. Dans la Région capitale, le personnel de soins en plus des normes a nettement progressé (+9,5 %) pour atteindre 48 %. En secteur public, c'est même 83 %. Il y a en moyenne 17,4 ETP par 30 résidents à Bruxelles. Ce taux est sensiblement différencié par secteur : 21,6 ETP en secteur public, 15,3 ETP en secteur commercial. Les chiffres plus élevés en secteur public à Bruxelles reflètent la volonté de maintenir l'emploi malgré la crise, « coûte que coûte », avec des aides régionales partielles.

Les différences Bruxelles-Wallonie s'expliquent en bonne partie par une sous-occupation plus marquée dans la Région capitale et une reconversion de lits MR en MRS plus conséquente au Sud du Pays. Mais aussi des choix différents des gestionnaires en termes d'emplois à Bruxelles.

Ces tendances vont-elles se perdurer à l'avenir ou s'effacer si la Covid s'estompe ? Dans un contexte d'inflation, la sous occupation questionne la soutenabilité du modèle particulièrement à Bruxelles et risque d'alimenter la hausse des prix ou peser sur l'emploi. Avec un risque notamment en termes d'accessibilité pour les aînés et de frais d'aide sociale en CPAS. Par ailleurs, des aînés restent plus longtemps à domicile. On ne peut que s'en réjouir, surtout s'ils sont autonomes. Une question est de savoir où et dans quelles conditions. L'offre de logements alternatifs ou services à domicile n'a pas augmenté de façon majeure pendant et avec la Covid. Dans ces services, les difficultés de recrutement y sont aussi importantes qu'en maison de vie ou hôpital. So, what's next ?



TABLE DES MATIERES

Avant-propos	1
Résumé - Les grandes tendances en termes de résidents et travailleurs	2
1. Le nombre de maisons et leur taille.....	4
1.1. Wallonie.....	4
1.2. Bruxelles.....	4
2. Le nombre total de lits, la part des secteurs et la part de lits MRS	5
2.1. Wallonie.....	5
2.2. Bruxelles.....	5
3. Résidents, taux d'occupation et prix.....	6
3.1. Wallonie.....	6
3.2. Bruxelles.....	7
4. Résidents par profil.....	8
4.1. Wallonie.....	8
4.2. Bruxelles.....	9
5. Profil des résidents en pourcentage	10
5.1. Wallonie.....	10
5.2. Bruxelles.....	10
6. Emploi total du secteur	11
6.1. Wallonie.....	11
6.2. Bruxelles.....	12
7. Emploi par 30 résidents	13
7.1. Wallonie.....	13
7.2. Bruxelles.....	14
8. Ecart en % entre le personnel de soins présent et les normes de financement	15
8.1. Wallonie.....	15
8.2. Bruxelles.....	15
9. Ecart entre le personnel de soins présent et les normes de financement par maison et tranche de 30 résidents	16
9.1. Wallonie.....	16
9.2. Bruxelles.....	17
10. Récapitulatif chiffré	18

1. LE NOMBRE DE MAISONS ET LEUR TAILLE

1.1. Wallonie

Nombre et taille 2018-2019 - Wallonie			
	Nombre	Lits	Taille
Asbl	116	11 862	102
Privé	294	3 477	80
Public	148	4 468	98
Total	558	49 807	89

Nombre et taille 2020-2021 - Wallonie			
	Nombre	Lits	Taille
Asbl	117	11 991	102
Privé	283	23 284	82
Public	148	14 717	99
Total	548	49 992	91

Sur deux ans, le nombre de maisons wallonnes a diminué de 10 pour atteindre 548. Le nombre de lits a progressé de 185 et la taille moyenne a légèrement augmenté de 2 lits pour atteindre 91.

Δ Nombre et taille 2020-2021 / 2018-2019			
	Nombre	Lits	Taille
Asbl	1	129	0
Privé	-11	-193	2
Public	0	249	2
Total	-10	185	2

1.2. Bruxelles

Nombre et taille 2018-2019 - Bruxelles			
	Nombre	Lits	Taille
Asbl	18	2 137	119
Privé	94	9 737	103
Public	26	3 600	137
Total	138	15 474	112

Nombre et taille 2020-2021 - Bruxelles			
	Nombre	Lits	Taille
Asbl	19	2 237	118
Privé	88	9 631	109
Public	26	3 576	138
Total	133	15 444	116

Côté bruxellois, sur deux ans, le nombre de résidences a reculé de 5 et est de 133. Il y a 30 lits en moins. La taille moyenne est de 116, soit une majoration de 4 lits. Les maisons de repos publiques sont nettement plus grandes (138 lits).

△ Nombre et taille 2020-2021 / 2019-2020			
	Nombre	Lits	Taille
Asbl	1	100	-1
Privé	-6	-106	6
Public	0	-24	0
Total	-5	-30	4

2. LE NOMBRE TOTAL DE LITS, LA PART DES SECTEURS ET LA PART DE LITS MRS

2.1. Wallonie

Lits 2018-2019 - Wallonie						
	MR	Court séjour	MRS	MR-MRS-CS	idem en %	% MRS
Asbl	5 156	558	6 148	11 862	24 %	52 %
Privé	14 120	600	8 757	23 477	47 %	37 %
Public	6 526	299	7 643	14 468	29 %	53 %
Total	25 802	1 457	22 548	49 807	100 %	45 %

Lits 2020-2021 - Wallonie						
	MR	Court séjour	MRS	MR-MRS-CS	idem en %	% MRS
Asbl	4 745	571	6 675	11 991	24 %	56 %
Privé	13 089	635	9 560	23 284	47 %	41 %
Public	6 296	341	8 080	14 717	29 %	55 %
Total	24 130	1 547	24 315	49 992	100 %	49 %

Sur deux ans, en Wallonie le nombre de lits MR a chuté de 1 672 et celui MRS a gagné 1 767 unités (+7,8 %). 90 lits de court séjour ont été ouverts. La part de lits MRS est passée de 45 à 49 %. Son relèvement est plus marqué en secteur privé (+4%) qu'en secteur public (+2%). La part des secteurs est stable : 47 % pour le commercial, 29 % pour le public, 24 % pour l'associatif. Ces changements sont indépendants de la Covid et traduisent une volonté politique de reconversion de lits MR en lits MRS. Celle-ci a sans doute aidé le secteur à « amortir » le choc de la crise.

△ Lits 2020-2021 / 2018-2019						
	MR	Court séjour	MRS	MR-MRS-CS	idem en %	% MRS
Asbl	-411	13	527	129	0 %	4 %
Privé	-1 031	35	803	-193	0 %	4 %
Public	-230	42	437	249	0 %	2 %
Total	-1 672	90	1 767	185	0 %	3 %
%	-6,5 %	6,2 %	7,8 %	0,4 %	0,0 %	7,4 %

2.2. Bruxelles

Lits 2018-2019 - Bruxelles						
	MR	Court séjour	MRS	MR-MRS-CS	idem %	% MRS
Asbl	938	-	1 199	2 137	13,8 %	56 %
Privé	6 782	16	2 939	9 737	62,9 %	30 %
Public	1 683	29	1 888	3 600	23,3 %	52 %
Total	9 403	45	6 026	15 474	100,0 %	39 %

Lits 2020-2021 - Bruxelles						
	MR	Court séjour	MRS	MR-MRS-CS	idem %	% MRS
Asbl	947	-	1 290	2 237	14,5 %	58 %
Privé	6 571	16	3 044	9 631	62,4 %	32 %
Public	1 599	29	1 948	3 576	23,2 %	54 %
Total	9 117	45	6 282	15 444	100,0 %	41 %

A Bruxelles, la reconversion a induit 256 lits MRS en plus sur 2 ans (+4,2 %). En parallèle le nombre de lits MR a reculé de 286 (-3 %). L'effort de reconversion a été moins fort qu'en Wallonie.

La part du secteur public (23,2 %) est pratiquement stable : - 0,1 %. Celle de l'associatif (14,5 %) augmente de 0,7 % et celle du privé (62,4 %) connaît un léger ressac de 0,6 %. Il traduit vraisemblablement une volonté d'économie par fermeture de lits dans un contexte de faible taux d'occupation. La hausse dans l'associatif s'explique probablement par la réalisation d'ouvertures planifiées de longue date.

Δ Lits 2020-2021 / 2018-2019 - Bruxelles						
	MR	Court séjour	MRS	MR-MRS-CS	idem %	% MRS
Asbl	9	-	91	100	0,7 %	1,6 %
Privé	-211	-	105	-106	-0,6 %	1,4 %
Public	-84	-	60	-24	-0,1 %	2,0 %
Total	-286	-	256	-30	0,0 %	1,7 %
%	-3,0 %	0,0 %	4,2 %	-0,2 %	0,0 %	0,0 %

3. RESIDANTS, TAUX D'OCCUPATION ET PRIX

3.1. Wallonie

Taux d'occupation et résidents 2018-2019 - Wallonie						
	MR	Court séjour	MRS	MR-MRS-CS	MR-MRS	Résidents
Asbl	90,0 %	74,8 %	99,3 %	94,1 %	95,0 %	11 161
Privé	90,3 %	67,0 %	98,7 %	92,8 %	93,5 %	21 791
Public	91,4 %	68,8 %	98,5 %	94,7 %	95,2 %	13 700
Total	90,5 %	70,3 %	98,8 %	93,7 %	94,4 %	46 652

Taux d'occupation et résidents 2020-2021 - Wallonie						
	MR	Court séjour	MRS	MR-MRS-CS	MR-MRS	Résidents
Asbl	82,1 %	53,5 %	97,6 %	89,4 %	91,2 %	10 717
Privé	82,1 %	42,6 %	97,2 %	87,2 %	88,5 %	20 307
Public	84,8 %	41,2 %	96,9 %	90,4 %	91,6 %	13 306
Total	82,8 %	46,3 %	97,2 %	88,7 %	90,0 %	44 330

En Wallonie, 44 330 personnes résident en maison de repos. C'est 2 322 en moins qu'avant la Covid.

Le taux d'occupation était proche de 95 % avant la crise (93,7 %). Il a chuté de 5 %. 9 lits sur 10 sont donc occupés. La baisse a été un peu moins marquée en secteur public et plus prononcée en



secteur privé. Logiquement, elle a été plus forte en court séjour et en maison de repos : les personnes plus autonomes sont moins venues. L'impact en MRS a par contre été limité : -1,6 %.

Δ Taux d'occupation et résidents 2020-2021 / 2018-2019 - Wallonie						
	MR	Court séjour	MRS	MR-MRS-CS	MR-MRS	Résidents
Asbl	-7,9 %	-21,2 %	-1,7 %	-4,7 %	-3,9 %	-444
Privé	-8,1 %	-24,4 %	-1,6 %	-5,6 %	-5,0 %	-1 484
Public	-6,6 %	-27,5 %	-1,6 %	-4,3 %	-3,7 %	-394
Total	-7,7 %	-24,0 %	-1,6 %	-5,0 %	-4,3 %	-2 322

La dernière statistique disponible pour les prix en Wallonie date du second semestre 2020. En moyenne, les maisons de repos publiques sont significativement moins onéreuses : 45,1 euros par jour contre 50,9 de moyenne en 2020. L'écart avec le secteur privé était donc de l'ordre de 8,5 euros, hors supplément.

Niveau de prix - 2^{ème} trimestre 2020- Wallonie		
	Par jour	idem sur 30 jours
Public	45,1	1 353,0
Associatif	53,7	1 611,0
Commercial	53,9	1 617,0
Moyenne	50,9	1 527,0
Source : Aviaq		

3.2. Bruxelles

Taux d'occupation et résidents 2018-2019 - Bruxelles						
	MR	Court séjour	MRS	MR-MRS-CS	MR-MRS	Résidents
Asbl	76,8 %	0,0 %	89,2 %	83,8 %	83,8 %	1 790
Privé	75,8 %	57,3 %	96,9 %	82,1 %	82,2 %	7 996
Public	83,2 %	54,1 %	92,4 %	87,8 %	88,0 %	3 159
Total	77,2 %	55,2 %	94,0 %	83,7 %	83,7 %	12 946

Taux d'occupation et résidents 2020-2021 - Bruxelles						
	MR	Court séjour	MRS	MR-MRS-CS	MR-MRS	Résidents
Asbl	68,0 %	0,0 %	78,7 %	74,2 %	74,2 %	1 659
Privé	62,0 %	39,7 %	93,0 %	71,8 %	71,8 %	6 912
Public	72,5 %	38,3 %	81,2 %	76,9 %	77,3 %	2 751
Total	64,5 %	38,8 %	86,4 %	73,3 %	73,4 %	11 323

A Bruxelles, 11 323 personnes habitent en maison de repos. Il y en avait 1 623 de plus il y a deux ans. Le taux d'occupation avant la crise était légèrement inférieur à 85 % (83,7 %), mais de 88 % en secteur public. Il traduisait déjà une suroffre et une inadéquation de gamme à Bruxelles. Il a perdu 10 points (-10,3 %). Cela reflète la mortalité plus élevée à Bruxelles, mais aussi les profils plus légers à Bruxelles. La non-entrée de résidents relevant de la catégorie 0 ou A a davantage pesé. Il est aussi frappant de voir que le recul a été aussi prononcé en MRS : -7,6 %.

Δ Taux d'occupation et résidents 2020-2021 / 2018-2019 - Bruxelles						
	MR	Court séjour	MRS	MR-MRS-CS	MR-MRS	Résidents
Asbl	-8,7 %	0,0 %	-10,6 %	-9,6 %	-9,6 %	-131
Privé	-13,7 %	-17,6 %	-4,0 %	-10,4 %	-10,3 %	-1 085
Public	-10,7 %	-15,8 %	-11,2 %	-10,8 %	-10,8 %	-408
Total	-12,7 %	-16,5 %	-7,6 %	-10,3 %	-10,3 %	-1 623

Il n'y a malheureusement plus de statistique officielle sur les prix à Bruxelles. Il est possible d'en donner une estimation hors supplément et dépense pour compte de tiers sur base des classes de prix publiées par Infor-Home Bruxelles au départ de médianes par classes de prix. A titre indicatif, fin 2021, avant les multiples indexations de 2022, les chiffres estimés étaient les suivants :

Estimation des prix hors suppléments en MR-S bruxelloise- 12.2021		
	Par jour	Idem sur 30 jours
Public	56,3	1 689,3
Commercial	63,1	1 892,6
Associatif	62,1	1 863,3
Total	61,6	1 849,6
Données de base Infor-Home - Calculs propres		

Hors supplément, il faut donc compter pas loin de 62 euros par jour mais 56 en secteur public. Le différentiel public privé est d'un peu moins de 7 euros. Ces chiffres rappellent si besoin l'enjeu de l'accessibilité financière pour les aînés, encore plus marqué dans la Région capitale.

4. RESIDENTS PAR PROFIL

En maison de repos, sur base d'une échelle de dépendance (« échelle de Katz »), on distingue les résidents par catégorie de dépendance (O, A, B et C) ou d'un diagnostic pour une affection type Alzheimer (D). Les personnes en catégorie O sont réputées autonomes. Les résidents D restent peu nombreux. Non qu'il y ait peu d'habitants avec des troubles cognitifs majeurs mais que le diagnostic est à poser par un médecin spécialiste. Ce qui prend du temps, surtout en période de Covid.

4.1. Wallonie

Profil des résidents MR-MRS-CS 2018-2019 - Wallonie						
	O	A	B	C	Cd	D
Asbl	1 206	1 809	2 902	1 364	3 592	288
Privé	2 384	4 292	6 124	2 392	6 202	397
Public	2 009	2 413	3 397	1 727	3 967	187
Total	5 599	8 515	12 424	5 482	13 760	872

Profil des résidents MR-MRS-CS 2020-2021 Wallonie						
	O	A	B	C	Cd	D
Asbl	975	1 647	3 108	1 401	3 399	187
Privé	1 859	3 512	6 521	2 385	5 735	296
Public	1 773	2 201	3 583	1 761	3 807	180
Total	4 607	7 360	13 212	5 547	12 941	663



Sur deux ans, il y a 18 % de résidents O en moins (992) et une baisse de 14 % de A (-1 155). Cela traduit vraisemblablement des non entrées. A noter également un recul de 6 % (820) pour les Cd, les résidents les plus fragiles ainsi que de 24 % des D (209), les personnes avec un diagnostic de troubles cognitifs. Ils traduisent probablement une mortalité plus élevée pour ces deux catégories. Il y a par contre une hausse de 6 % des B (789) et dans une mesure moindre de 1 % des C (65). En deux ans, une série de personnes sont passés de la catégorie A à la catégorie B ainsi que du profil B au profil C.

Δ Profil des résidents 2020-2021 / 2018-2019 - Wallonie						
	O	A	B	C	Cd	D
Asbl	- 231	-63	206	38	-193	- 101
Privé	-525	- 780	397	- 7	-467	-101
Public	-236	- 212	186	34	-160	-7
Total	- 992	- 1 155	789	65	-820	- 209
%	-18 %	-14 %	6 %	1 %	-6 %	-24 %

4.2. Bruxelles

Profil des résidents MR-MRS-CS 2018-2019 - Bruxelles						
	O	A	B	C	Cd	D
Asbl	314	211	416	202	619	28
Privé	1 159	1 452	2 277	877	2 131	99
Public	700	476	636	366	901	80
Total	2 174	2 139	3 329	1 445	3 652	207

Profil des résidents MR-MRS-CS 2020-2021 - Bruxelles						
	O	A	B	C	Cd	D
Asbl	274	206	448	171	543	18
Privé	857	1 098	2 214	783	1 887	73
Public	591	445	564	337	771	44
Total	1 723	1 749	3 225	1 291	3 201	134

A Bruxelles, pour la même période, le nombre de résidents a par contre reculé pour toutes les catégories. Le ressac est de 21 % pour les O (-451) et de 18 % pour les A (-391). Il est le plus fort en terme relatif pour les D (-35 %). Il joue aussi pour les B avec une diminution certes plus faible, de 3 % (-104).

Δ Profil des résidents 2020-2021 / 2018-2019 - Bruxelles						
	O	A	B	C	Cd	D
Asbl	-40	-5	33	-31	-76	- 11
Privé	-302	-354	-64	-94	-245	-26
Public	-109	-32	-73	-29	- 130	-36
Total	-451	-391	-104	-154	- 451	- 73
%	-21 %	-18 %	-3 %	-11 %	-12 %	-35 %

5. PROFIL DES RESIDANTS EN POURCENTAGE

A titre complémentaire l'évolution des profils en pourcentage est reprise. Pour l'essentiel, les tendances sont les mêmes que celles en personnes en Wallonie mais pas à Bruxelles.

5.1. Wallonie

Profil des résidents 2018-2019 - Wallonie						
	O	A	B	C	Cd	D
Asbl	10,8 %	16,2 %	26,0 %	12,2 %	32,2 %	2,6 %
Privé	10,9 %	19,7 %	28,1 %	11,0 %	28,5 %	1,8 %
Public	14,7 %	17,6 %	24,8 %	12,6 %	29,0 %	1,4 %
Total	12,0 %	18,3 %	26,6 %	11,8 %	29,5 %	1,9 %

Profil des résidents 2020-2021 - Wallonie						
	O	A	B	C	Cd	D
Asbl	9,1 %	15,4 %	29,0 %	13,1 %	31,7 %	1,7 %
Privé	9,2 %	17,3 %	32,1 %	11,7 %	28,2 %	1,5 %
Public	13,3 %	16,5 %	26,9 %	13,2 %	28,6 %	1,4 %
Total	10,4 %	16,6 %	29,8 %	12,5 %	29,2 %	1,5 %

Avant la crise, 12 % des résidents étaient réputés autonome. Leur part a encore reculé de 1,6 % pour atteindre 10,4 %. Le profil A a également perdu 1,6 %. Cela renvoie vraisemblablement à des non entrées. Il y a également une baisse limitée de la part des Cd (-0,3 %) et des D (-0,4 %).

La hausse relative est surtout constatée pour le profil B (+3,2 %).

Δ Profil des résidents 2020-2021 / 2018-2019 - Wallonie						
	O	A	B	C	Cd	D
Asbl	-1,7 %	-0,8 %	3,0 %	0,9 %	-0,5 %	-0,8 %
Privé	-1,8 %	-2,4 %	4,0 %	0,8 %	-0,2 %	-0,4 %
Public	-1,3 %	-1,1 %	2,1 %	0,6 %	-0,3 %	0,0 %
Total	-1,6 %	-1,6 %	3,2 %	0,8 %	-0,3 %	-0,4 %

5.2. Bruxelles

Profil des résidents 2018-2019 - Bruxelles						
	O	A	B	C	Cd	D
Asbl	17,6 %	11,8 %	23,2 %	11,3 %	34,6 %	1,6 %
Privé	14,5 %	18,2 %	28,5 %	11,0 %	26,7 %	1,2 %
Public	22,2 %	15,1 %	20,1 %	11,6 %	28,5 %	2,5 %
Total	16,8 %	16,5 %	25,7 %	11,2 %	28,2 %	1,6 %

Profil des résidents 2020-2021 - Bruxelles						
	O	A	B	C	Cd	D
Asbl	16,5 %	12,4 %	27,0 %	10,3 %	32,7 %	1,1 %
Privé	12,4 %	15,9 %	32,0 %	11,3 %	27,3 %	1,1 %
Public	21,5 %	16,2 %	20,5 %	12,3 %	28,0 %	1,6 %
Total	15,2 %	15,4 %	28,5 %	11,4 %	28,3 %	1,2 %

A Bruxelles, avant la crise, 16,8 % des résidents étaient réputés autonomes. Il y a une baisse de 1,6 % pour les O et de 1,1 % pour les A et de 0,4 % pour les D. La part des Cd est par contre globalement stable avec de grandes différences par secteur : recul en secteur public (- 0,5 %) et plus encore en asbl (-1,9 %), progression en secteur commercial (+0,6 %). La part des B progresse 2,8 % : la diminution pour ce profil est moins marquée que pour les autres.

Δ Profil des résidents 2020-2021 / 2018-2019 - Bruxelles						
	O	A	B	C	Cd	D
Asbl	-1,0 %	0,6 %	3,8 %	-1,0 %	-1,9 %	-0,5 %
Privé	-2,1 %	-2,3 %	3,5 %	0,4 %	0,6 %	-0,2 %
Public	-0,7 %	1,1 %	0,3 %	0,7 %	-0,5 %	-0,9 %
Total	-1,6 %	-1,1 %	2,8 %	0,2 %	0,1 %	-0,4 %

6. EMPLOI TOTAL DU SECTEUR

6.1. Wallonie

Emploi 2018-2019 - Wallonie						
	Infirmier	Aide-soignant	Réactivation	Accord social	Non soins	Total
Asbl	1 463	2 395	553	87	1 911	6 409
Privé	2 458	3 923	793	68	2 291	9 533
Public	1 938	2 977	712	63	2 704	8 394
Total	5 859	9 295	2 058	219	6 906	24 336

Emploi 2020-2021 - Wallonie						
	Infirmier	Aide-soignant	Réactivation	Accord social	Non soins	Total
Asbl	1 447	2 441	599	79	1 906	6 472
Privé	2 370	3 937	844	60	2 289	9 500
Public	1 941	3 105	764	50	2 724	8 585
Total	5 758	9 483	2 207	189	6 919	24 556

Sur deux ans, l'emploi dans les maisons wallonnes a légèrement progressé : +219 ETP (+0,9 %). Derrière cela, il y a un recul du personnel infirmier (-1,7 %). Il est plus prononcé en secteur privé (- 3,6 %). L'emploi infirmier est par contre stable en secteur public (+0,2 %). Il y a en parallèle une augmentation de 2 % des aides soignants et surtout de 7,3 % du personnel de réactivation.

Cela reflète principalement deux phénomènes. Le premier est la reconversion de lits MR en lits MRS pour lesquels les normes sont plus importantes.

Plus fondamentalement, la difficulté à recruter des infirmières a dicté de recourir à d'autres qualification.

Δ Emploi 2020-2021 / 2018-2019 - Wallonie						
	Infirmier	Aide-soignant	Réactivation	Accord social	Non soins	Total
Asbl	-16	46	46	-8	-5	62
Privé	-88	15	51	-8	-3	-34
Public	4	127	52	-13	21	191
Total	-101	188	150	-30	12	219
	Infirmier	Aide-soignant	Réactivation	Accord social	Non soins	Total
Asbl	-1,1 %	1,9 %	8,3 %	-9,7 %	-0,3 %	1,0 %
Privé	-3,6 %	0,4 %	6,5 %	-12,3 %	-0,1 %	-0,4 %
Public	0,2 %	4,3 %	7,4 %	-20,4 %	0,8 %	2,3 %
Total	-1,7 %	2,0 %	7,3 %	-13,6 %	0,2 %	0,9 %

Pour mémoire, en cas de manque de personnel, des règles de compensation sont pourtant prévues. En particulier :

- le déficit de praticiens de l'art infirmier peut être compensé pour 20 % au maximum par un excédent de membres du personnel de réactivation et/ou du personnel soignant. Ce pourcentage de 20 % peut être augmenté jusqu'à 30 % pour les institutions qui occupent au moins 7 ETP praticiens de l'art infirmier ;
- un manque de personnel aide-soignant peut-être compensé à 100 % par du personnel de réactivation, mais n'est alors financé que comme aide-soignant².

Ainsi, si la norme requiert 10 infirmiers, au maximum 2 de ces infirmiers peuvent être « remplacés » par du personnel soignant ou de réactivation pour satisfaire à la norme en cas de manque d'infirmiers. Ce nombre monte à 3 si la maison dispose d'au moins 7 ETP infirmiers.

Pas de souplesse pour norme kiné-ergo-logo

Surplus → pour déficit :	1. Infirmier	2. Réactivation	3. Soignant
Infirmier		20 %	20 %
Infirmier si 7 et +		30 %	30 %
Réactivation	100 % A1		
Soignant	100 %	100 %	

Coût soignant

Coût soignant

6.2. Bruxelles

Emploi 2018-2019 - Bruxelles						
	Infirmier	Aide-soignant	Réactivation	Accord social	Non soins	Total
Asbl	248	411	92	10	331	1 093
Privé	895	1 495	268	23	1 001	3 682
Public	438	749	187	8	607	1 990
Total	1 581	2 655	547	42	1 939	6 764

² A.M. 6.11.2003, art. 11 fixant le montant et les conditions d'octroi de l'intervention visée à l'article 37, § 12, de la loi relative à l'assurance obligatoire soins de santé et indemnités, coordonnée le 14 juillet 1994, dans les maisons de repos et de soins et dans les maisons de repos pour personnes âgées.

Emploi 2020-2021 - Bruxelles						
	Infirmier	Aide-soignant	Réactivation	Accord social	Non soins	Total
Asbl	236	403	97	10	336	1 082
Privé	845	1 434	253	22	969	3 523
Public	433	764	193	7	593	1 990
Total	1 515	2 600	543	39	1 897	6 594

A Bruxelles, sur deux ans, contrairement à la Wallonie, l'emploi a baissé de 2,5 % (-170 ETP) sauf en secteur public où il reste stable. La diminution a été la plus forte en secteur commercial (-4,3%) et a joué pour toutes les qualifications. -4,2 % pour les infirmières, -2,1 % pour les aides-soignants, -0,9 % pour le personnel de réactivation, -2,1 % pour le personnel non soins.

En secteur public, le mécanisme de compensation a joué mais de façon moins marquée qu'en Wallonie. +2 % pour les aides-soignants et +3,4 % pour le personnel de réactivation. Il y a également davantage de personnel de réactivation en secteur associatif : +4,5 %.

Δ Emploi 2020-2021 / 2018-2019 - Bruxelles						
	Infirmier	Aide-soignant	Réactivation	Accord social	Non soins	Total
Asbl	-12	8-	4	0-	5	-11
Privé	-49	-61	-15	-1	-32	-159
Public	-5	15	6	-2	-14	-
Total	-66	-55	-5	-3	-41	-170
	Infirmier	Aide-soignant	Réactivation	Accord social	Non soins	Total
Asbl	-4,7 %	-2,0 %	4,5 %	-3,1 %	1,6 %	-1,0 %
Privé	-5,5 %	-4,1 %	-5,7 %	-4,2 %	-3,2 %	-4,3 %
Public	-1,2 %	2,0 %	3,4 %	-20,8 %	-2,3 %	0,0 %
Total	-4,2 %	-2,1 %	-0,9 %	-7,3 %	-2,1 %	-2,5 %

7. EMPLOI PAR 30 RESIDANTS

Les normes de personnel en maison de repos sont calculées par tranche de 30 résidents. Les chiffres observés par 30 résidents permettent d'avoir une vue du personnel disponible en fonction du nombre de résidents.

7.1. Wallonie

Emploi par 30 résidents 2018-2019 - Wallonie						
I	Infirmier	Aide-soignant	Réactivation	Accord social	Non soins	Total
Asbl	3,9	6,4	1,5	0,2	5,1	17,1
Privé	3,4	5,4	1,1	0,1	3,2	13,1
Public	4,2	6,5	1,5	0,1	5,9	18,3
Total	3,8	6,0	1,3	0,1	4,4	15,6

Emploi par 30 résidents 2020-2021 - Wallonie						
	Infirmier	Aide-soignant	Réactivation	Accord social	Non soins	Total
Asbl	4,0	6,8	1,7	0,2	5,3	17,9
Privé	3,5	5,8	1,2	0,1	3,4	14,0
Public	4,4	7,0	1,7	0,1	6,1	19,3
Total	3,9	6,4	1,5	0,1	4,7	16,6

En Wallonie, il y a en moyenne 16,6 ETP par 30 résidents, soit un peu plus d'un ETP ou deux personnes par résidents. Ce chiffre monte à 19,3 ETP en secteur public. Ce différentiel résulte principalement :

- de la recherche d'une marge bénéficiaire par le commercial,
- d'une plus grande sous-traitance pour la fonction d'hébergement dans le secteur privé (asbl et commercial),
- dans une mesure moindre d'un nombre de jours de congé plus élevé en secteur public.

Le personnel par 30 résidents a augmenté d'un ETP sur 2 ans. La hausse est la plus marquée pour le personnel aide-soignant. La légère augmentation du personnel infirmier est à mettre en lien avec la baisse des taux d'occupation.

Δ Emploi par 30 résidents 2020-2021 / 2018-2019 - Wallonie						
	Infirmier	Aide-soignant	Réactivation	Accord social	Non soins	Total
Asbl	0,1	0,4	0,2	0,0	0,2	0,8
Privé	0,1	0,4	0,2	0,0	0,2	0,9
Public	0,1	0,5	0,2	0,0	0,2	1,0
Total	0,1	0,4	0,2	0,0	0,2	1,0

7.2. Bruxelles

Emploi par 30 résidents 2018-2019 - Bruxelles						
	Infirmier	Aide-soignant	Réactivation	Accord social	Non soins	Total
Asbl	4,1	6,8	1,5	0,2	5,5	18,0
Privé	3,4	5,6	1,0	0,1	3,8	13,8
Public	4,1	7,1	1,8	0,1	5,7	18,7
Total	3,6	6,1	1,3	0,1	4,5	15,6

Emploi par 30 résidents- 2020-2021 - Bruxelles						
	Infirmier	Aide-soignant	Réactivation	Accord social	Non soins	Total
Asbl	4,2	7,2	1,7	0,2	6,0	19,3
Privé	3,7	6,2	1,1	0,1	4,2	15,3
Public	4,7	8,3	2,1	0,1	6,4	21,6
Total	4,0	6,9	1,4	0,1	5,0	17,4

Il y a en moyenne 17,4 ETP par 30 résidents à Bruxelles. Ce taux est sensiblement différencié par secteur : 21,6 ETP en secteur public, 15,3 ETP en secteur commercial. Sur deux ans, la hausse a été en moyenne de 1,8 ETP et de 2,8 ETP en secteur public. Cette progression s'explique en bonne partie par le fait que bon nombre de maisons ont conservé leur personnel malgré une baisse de leur occupation. Cela implique « mécaniquement » un renforcement de l'encadrement.

Δ Emploi par 30 résidents 2020-2021 / 2018-2019 - Bruxelles						
	Infirmier	Aide-soignant	Réactivation	Accord social	Non soins	Total
Asbl	0,1	0,4	0,2	0,0	0,6	1,3
Privé	0,3	0,6	0,1	0,0	0,5	1,5
Public	0,6	1,2	0,3	0,0	0,7	2,8
Total	0,4	0,7	0,2	0,0	0,5	1,8



8. ECART EN % ENTRE LE PERSONNEL DE SOINS PRESENT ET LES NORMES DE FINANCEMENT

8.1. Wallonie

Ecart par rapport à la norme 2018-2019 - Wallonie				
	Infirmier	Soignant	Réactivation (avec KEL)	Total
Asbl	12,4 %	44,4 %	40,4 %	31,5 %
Privé	8,5 %	29,2 %	30,1 %	21,4 %
Public	24,9 %	55,5 %	55,4 %	43,4 %
Total	14,5 %	40,7 %	40,8 %	30,5 %

Ecart par rapport à la norme 2020-2021 - Wallonie				
	Infirmier	Soignant	Réactivation (avec KEL)	Total
Asbl	10,8 %	46,0 %	39,2 %	31,6 %
Privé	6,8 %	31,6 %	27,8 %	21,8 %
Public	23,2 %	61,4 %	54,8 %	45,5 %
Total	12,9 %	44,0 %	39,3 %	31,5 %

Globalement, le personnel de soins présent est supérieur de 31,5 % à la norme. Ce pourcentage monte à 45,5 % en secteur public. Il « tombe » à 12,9 % pour les infirmières en moyenne, mais 23,2 % en secteur public. Il y a une légère hausse globale (+1 %) par rapport à la situation d'avant Covid (30,5 %). Derrière celle-ci, il y a une diminution du personnel infirmier au-delà des normes de -1,6 % et une hausse du personnel aide-soignant de 3,3 % et même de 5,9 % en secteur public. La légère baisse en terme relatif pour le personnel de réactivation est sans doute due à la reconversion. L'embauche a été un peu moindre que le besoin en personnel lié à des normes plus élevées.

Δ Ecart par rapport à la norme 2020-2021 / 2018-2019 - Wallonie				
	Infirmier	Soignant	Réactivation (avec KEL)	Total
Asbl	-1,6 %	1,6 %	-1,2 %	0,1 %
Privé	-1,7 %	2,3 %	-2,4 %	0,4 %
Public	-1,7 %	5,9 %	-0,6 %	2,1 %
Total	-1,6 %	3,3 %	-1,5 %	0,9 %

8.2. Bruxelles

Ecart par rapport à la norme de personnel 2018-2019 - Bruxelles				
	Infirmier	Soignant	Réactivation avec KEL	Total
Asbl	17 %	56 %	44 %	40 %
Privé	12 %	41 %	32 %	29 %
Public	29 %	81 %	83 %	61 %
Total	17 %	53 %	48 %	39 %

Ecart par rapport à la norme de personnel 2020-2021 - Bruxelles				
	Infirmier	Soignant	Réactivation avec KEL	Total
Asbl	22 %	66 %	59 %	48 %
Privé	14 %	49 %	36 %	34 %
Public	42 %	109 %	112 %	83 %
Total	22 %	66 %	61 %	48 %



A Bruxelles, il y a 48 % de personnel de soins en plus que les normes. Ce chiffre atteint 83 % en secteur public. L'augmentation est de 5 % pour le personnel infirmier, 12,6 % pour les aides-soignants et 12,7 % pour le personnel de réactivation.

A nouveau, cela reflète en bonne partie une politique de maintien d'emploi, particulièrement en secteur public, dans un contexte de plus faible occupation.

△ Ecart par rapport à la norme 2020-2021 / 2018-2019 - Bruxelles				
	Infirmier	Soignant	Réactivation avec KEL	Total
Asbl	4,8 %	9,2 %	14,9 %	8,3 %
Privé	2,0 %	7,9 %	4,2 %	5,1 %
Public	13,0 %	28,0 %	29,6 %	22,0 %
Total	5,0 %	12,6 %	12,7 %	9,5 %

9. ECART ENTRE LE PERSONNEL DE SOINS PRESENT ET LES NORMES DE FINANCEMENT PAR MAISON ET TRANCHE DE 30 RESIDENTS

9.1. Wallonie

Ecart par rapport à la norme 2018-2019 par 30 résidents - Wallonie				
	Infirmier	Soignant	Réactivation (avec KEL)	Total
Asbl	0,4	2,0	0,4	2,8
Privé	0,3	1,2	0,3	1,7
Public	0,8	2,3	0,6	3,7
Total	0,5	1,7	0,4	2,6

Ecart par rapport à la norme 2020-2021 par 30 résidents - Wallonie				
	Infirmier	Soignant	Réactivation (avec KEL)	Total
Asbl	0,4	2,2	0,5	3,0
Privé	0,2	1,3	0,3	1,8
Public	0,8	2,7	0,6	4,1
Total	0,4	1,9	0,4	2,8

Pour le personnel de soins, en Wallonie, l'écart par rapport à la norme était de 2,8 ETP pour 30 résidents et de 4,1 ETP en secteur public. Il est le plus élevé pour les aides-soignants (1,9 ETP). Ce ratio n'a pratiquement pas bougé suite à la crise de la Covid.

△ Ecart par rapport à la norme 2020-2021 / 2018-2019 - Wallonie				
	Infirmier	Soignant	Réactivation (avec KEL)	Total
Asbl	0,0	0,2	0,0	0,2
Privé	-0,1	0,1	0,0	0,1
Public	0,0	0,3	0,1	0,4
Total	0,0	0,2	0,0	0,2

9.2. Bruxelles

Ecart par rapport à la norme de personnel 2018-2019 - Bruxelles

	Infirmier	Soignant	Réactivation avec KEL	Total
Asbl	0,6	2,5	0,5	3,6
Privé	0,4	1,6	0,2	2,2
Public	0,9	3,2	0,8	4,9
Total	0,5	2,1	0,4	3,1

Ecart par rapport à la norme de personnel 2020-2021 - Bruxelles

	Infirmier	Soignant	Réactivation avec KEL	Total
Asbl	0,8	2,9	0,6	4,3
Privé	0,5	2,0	0,3	2,8
Public	1,4	4,3	1,1	6,9
Total	0,7	2,7	0,5	4,0

A Bruxelles, il y a 4 ETP de personnel de soins en plus que la norme de financement par 30 résidents et 6,9 ETP en secteur public. Comme en Wallonie, le chiffre le plus élevé concerne les aides-soignants : +2,7 ETP. A la différence de la Région wallonne, l'écart par 30 résidents a progressé d'un ETP en moyenne et 1,9 ETP en secteur public.

Δ Ecart par rapport à la norme 2020-2021 / 2018-2019 - Bruxelles

	Infirmier	Soignant	Réactivation avec KEL	Total
Asbl	0,2	0,4	0,2	0,7
Privé	0,1	0,4	0,0	0,6
Public	0,5	1,2	0,3	1,9
Total	0,2	0,6	0,1	0,9

10. RECAPITULATIF CHIFFRE

	Wallonie			Bruxelles		
	2018-2019	2020-2021	Δ	2018-2019	2020-2021	Δ
Nbre MR	558	548	-10	138	133	-5
Taille MR	89	91	2	112	116	4

LITS						
Nbre total lits MR	25 802	24 130	-1 672	9 403	9 117	-286
Nbre total lits MRS	22 548	24 315	1 767	6 026	6 282	256
Nbre total lits CS	1 457	1 547	90	45	45	-
Taux occupation MR	90,5 %	82,8 %	-7,7 %	77,2 %	64,5 %	-12,7 %
Taux occupation MRS	98,8 %	97,2 %	-1,6 %	94,0 %	86,4 %	-7,6 %
Taux occupation CS	70,3 %	46,3 %	-24,0 %	55,2 %	38,8 %	-16,5 %
Taux occupation MR-MRS-CS	93,7 %	88,7 %	-5 %	83,7 %	73,3 %	-10,3 %

RESIDANTS						
Nbre résidents	46 652	44 330	-2 322	12 946	11 323	-1 623
Résidents O	5 599	4 607	-992	2 174	1 723	-451
			-18 %			-21 %
Résidents A	8 515	7 360	-1 155	2 139	1 749	-391
			-14 %			-18 %
Résidents B	12 424	13 212	789	3 329	3 225	-104
Résidents C	5 482	5 547	65	1 445	1 291	-154
Résidents Cd	13 760	12 941	-820	3 652	3 201	-451
Résidents D	872	663	-209	207	134	-73

EMPLOI						
Nbre total personnel	24 336	24 556	219	6 764	6 594	-170
Infirmier	5 859	5 758	-101	1 581	1 515	-66
Aide-soignant	9 295	9 483	188	2 655	2 600	-55
Réactivation	2 058	2 207	150	547	543	-5
Accord social	219	189	-30	42	39	-3
Non soins	6 906	6 919	12	1 939	1 897	-41

EMPLOI PAR 30 RESIDANTS						
Nbre total par 30 résidents	15,6	16,6	1	15,6	17,4	1,8
Infirmier	3,8	3,9	0,1	3,6	4,0	0,4
Aide-soignant	6,0	6,4	0,4	6,1	6,9	0,7
Réactivation	1,3	1,5	0,2	1,3	1,4	0,2
Accord social	0,1	0,1	-	0,1	0,1	-
Non soins	4,4	4,7	0,2	4,5	5,0	0,5

ÉCART ENTRE PERSONNEL SOINS ET NORMES DE FINANCEMENT (en %)						
Écart total	30,5 %	31,6 %	0,9 %	39 %	48 %	9,5 %
Infirmier	14,5 %	12,9 %	-1,6 %	17 %	22 %	5,0 %
Soignant	40,7 %	44,0 %	3,3 %	53 %	66 %	12,6 %
Réactivation (avec KEL)	40,8 %	39,3 %	-1,5 %	48 %	61 %	12,7 %

ÉCART ENTRE PERSONNEL SOINS ET NORMES DE FINANCEMENT PAR MAISON ET TRANCHE DE 30 RESIDANTS (en ETP)						
Écart total	2,6	2,8	0,2	3,1	4,0	0,9
Infirmier	0,5	0,4	-	0,5	0,7	0,2
Soignant	1,7	1,9	0,2	2,1	2,7	0,6
Réactivation (avec KEL)	0,4	0,4	-	0,4	0,5	0,1



Union des Villes
et Communes
de Wallonie asbl

Rue de l'Étoile 14 - 5000 Namur
www.uvcw.be/espaces/CPAS



BRULOCALIS
ASSOCIATION VILLE & COMMUNES DE BRUXELLES
VERENIGING STAD & GEMEENTEN VAN BRUSSEL

Rue d'Arlon 53/4 - 1040 Bruxelles
www.brulocalis.brussels